



Rotary



CODIFAM



Lyon Bron 24 & 27 septembre 2019



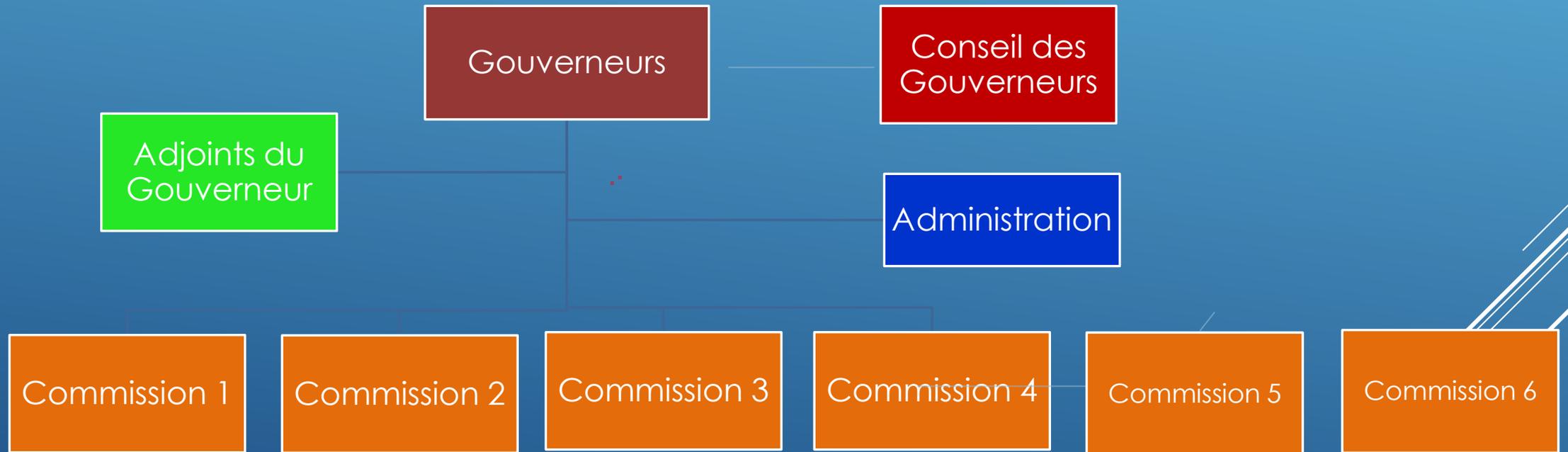
Rotary



**STRUCTURES TYPES
D'UN DISTRICT ET D'UN CLUB**

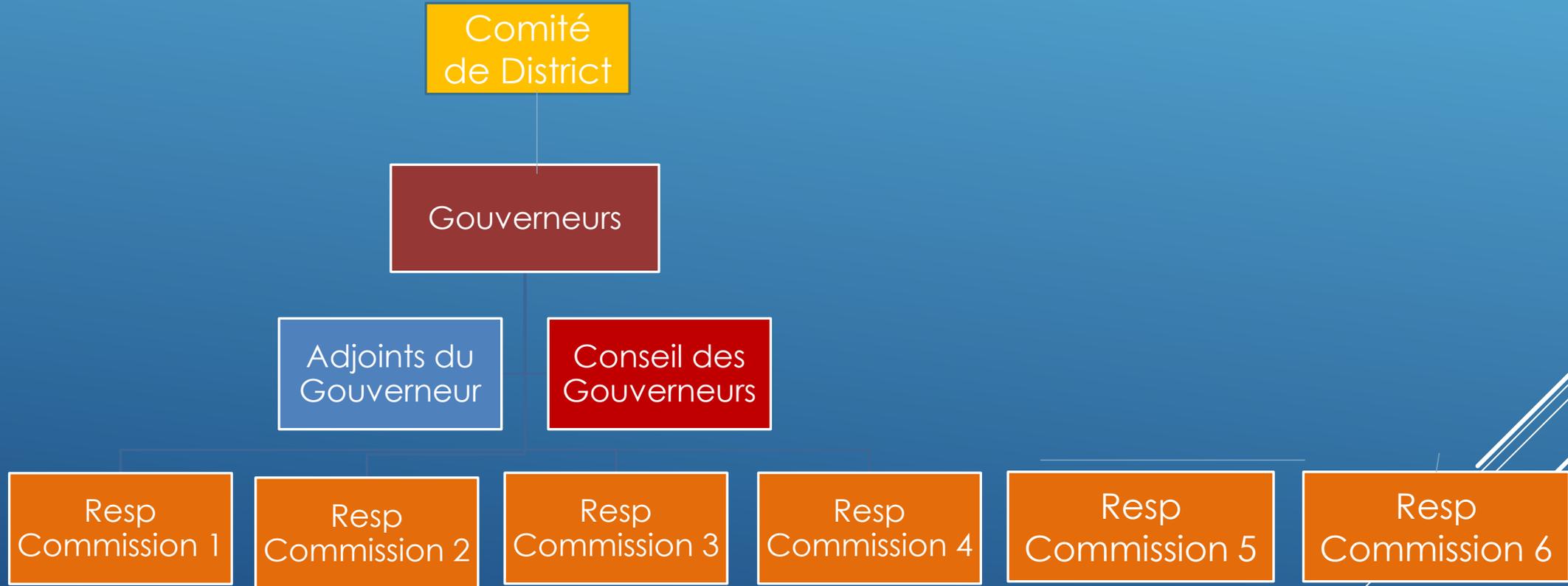


1 : STRUCTURE TYPE DU DISTRICT



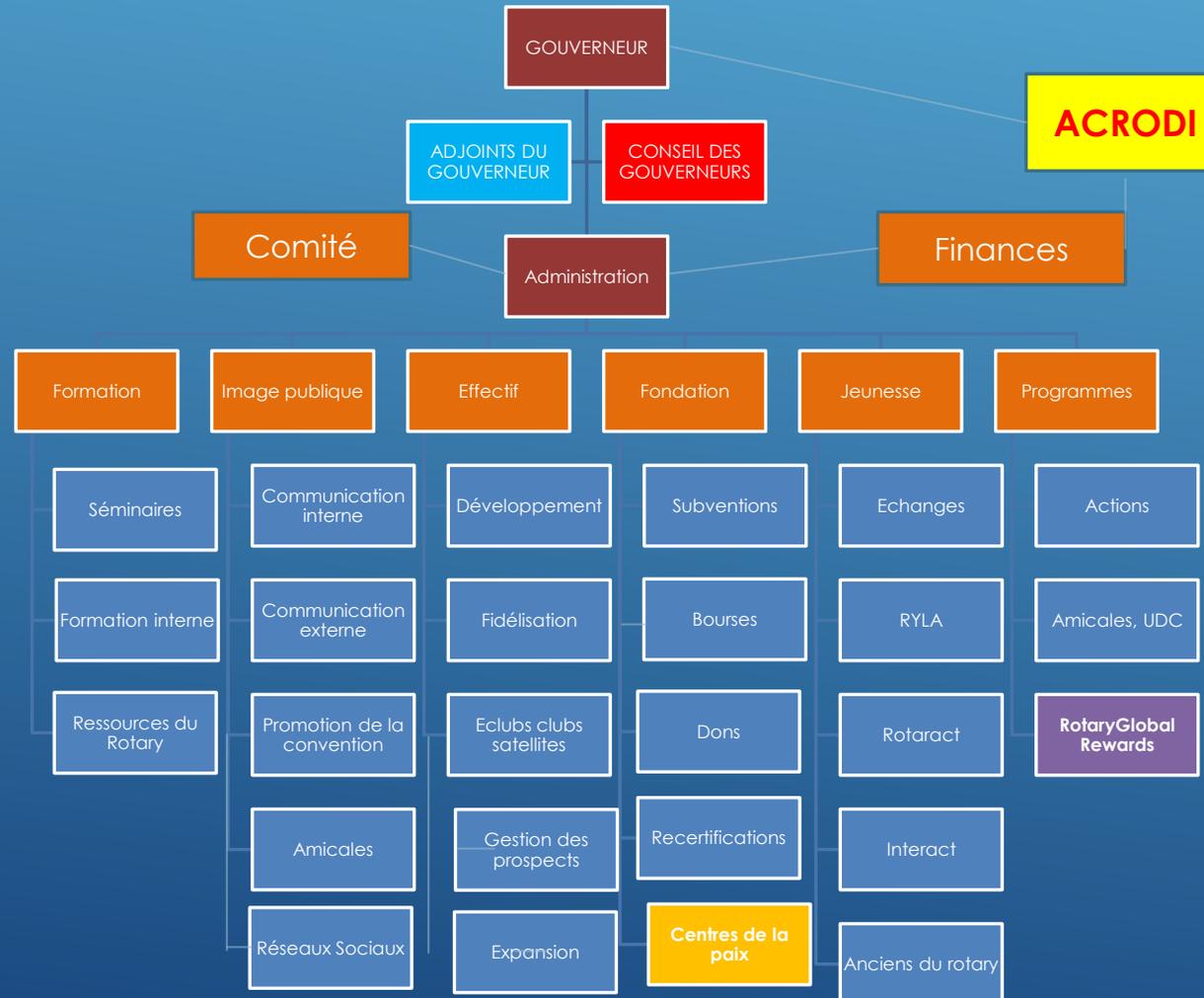


LE COMITE DE DISTRICT



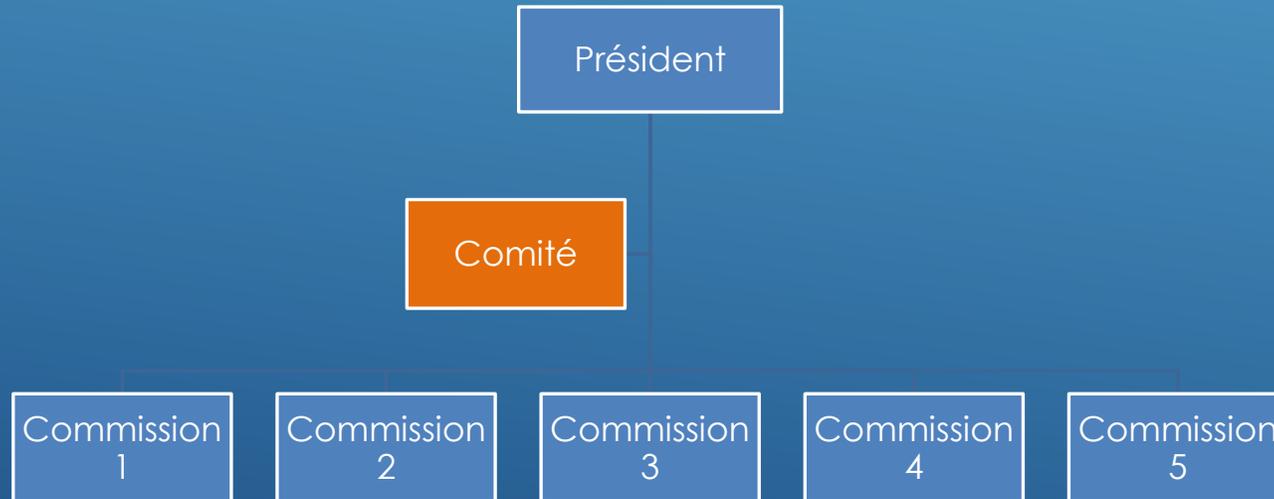


LES COMMISSIONS



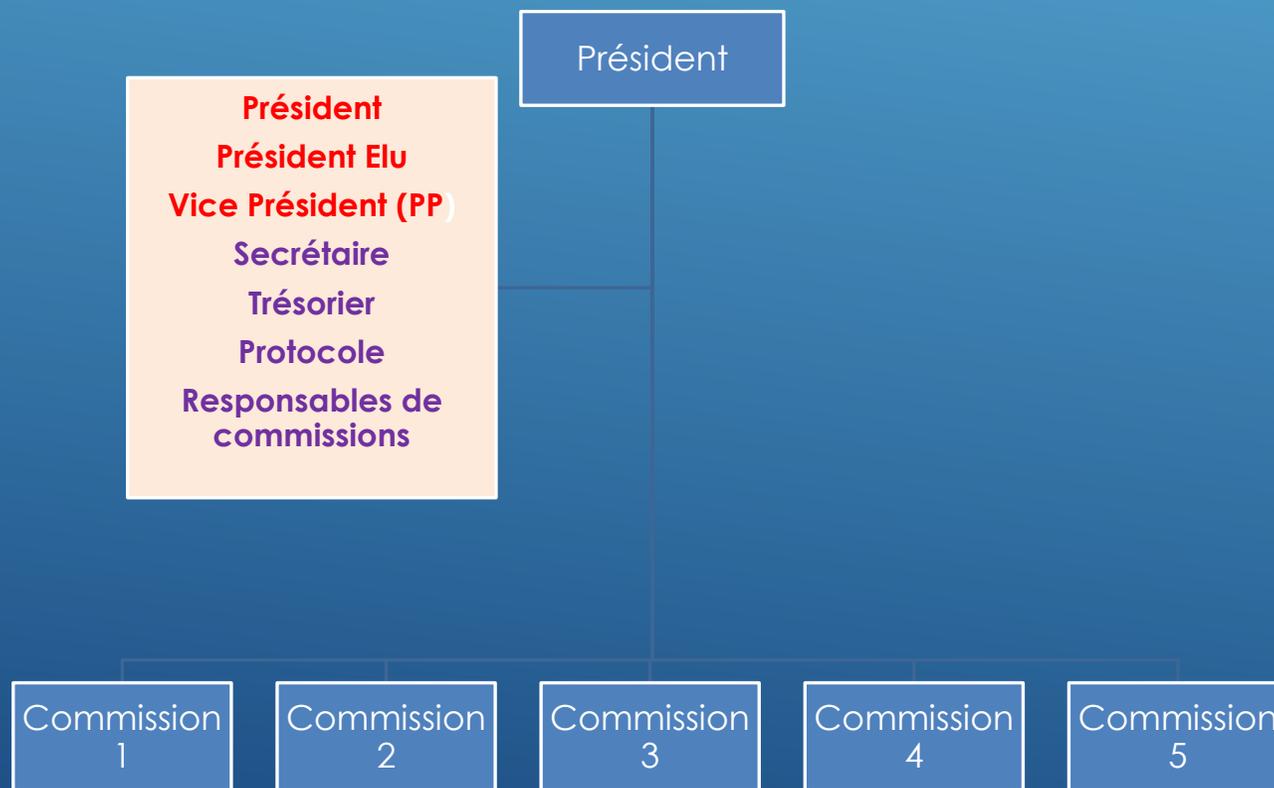


2 : STRUCTURE TYPE DU CLUB



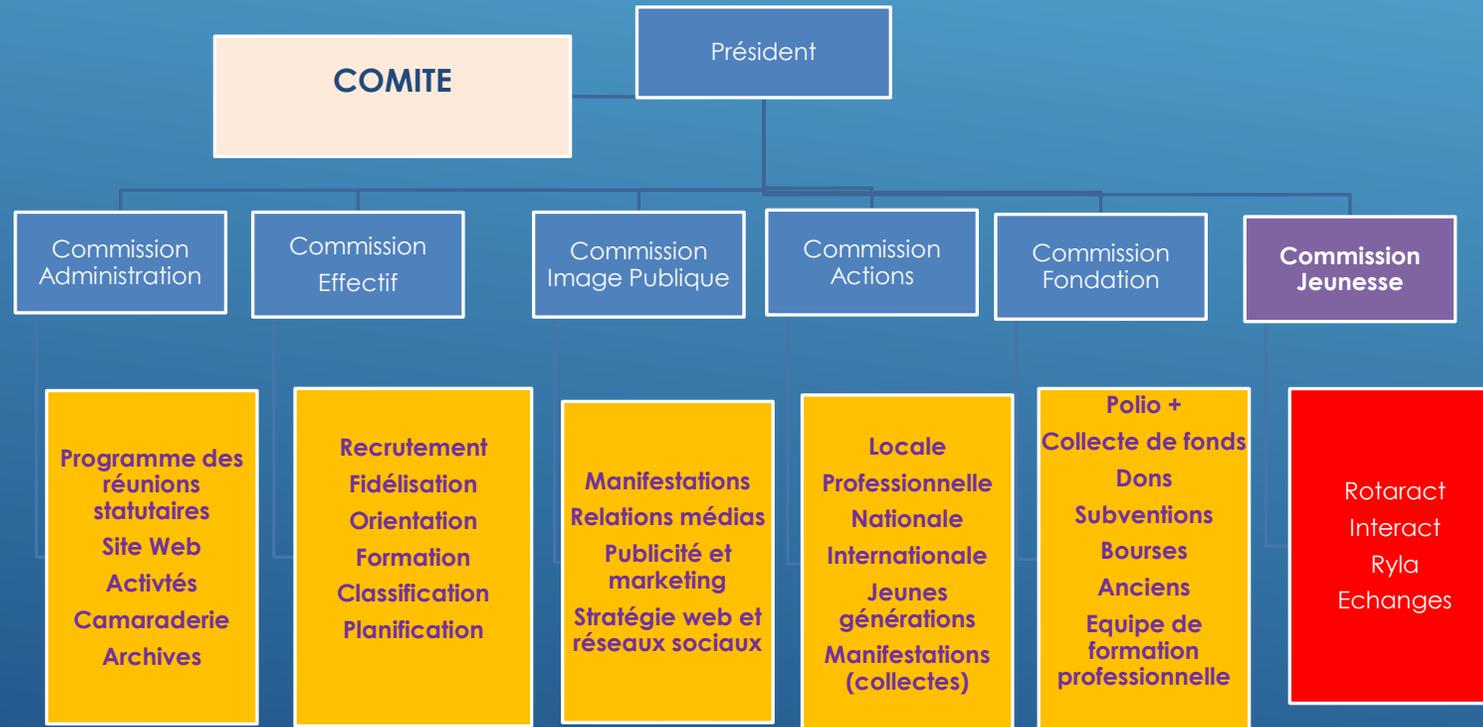


2 : STRUCTURE TYPE DU CLUB





2 : STRUCTURE TYPE DU CLUB





STRUCTURE TYPE DU CLUB



Pratiques minimales d'un club

- Obéir aux statuts
 - S'inscrire sur Mon Rotary
 - Payer les cotisations obligatoires dans les temps
 - Réaliser des actions humanitaires
- Coopérer avec le district et le Rotary
 - Donner tous les renseignements (dirigeants, effectif, actions)
 - Reporter sur Mon Rotary en temps utiles les données obligatoires (dirigeants entrants, objectifs, traitement des prospects, actions..)
 - Accepter les visites du Gouverneur et de son Adjoint
- S'assurer conformément aux demandes et aux besoins
- S'engager sur l'Éthique du Rotary



STRUCTURE TYPE DU CLUB



Meilleures pratiques d'un club:

- Mettre en place et pratiquer le Plan de Leadership du Club
- Inscrire et former un secrétaire exécutif (mon Rotary)
- Utiliser **Rotary Club Central** pour fixer ses objectifs annuels et reporter ses actions
- Maintenir une bonne communication interne et externe avec les autres clubs et le District
- **Communiquer les renseignements dans les temps sur Mon Rotary**
- Proposer des formations régulières et pertinentes
- Créer des commissions répondant aux besoins des clubs
- Payer en temps utile cotisations et taxes (club, district, multi districts;...)



STRUCTURE TYPE DU CLUB



PLAN DE LEADERSHIP DU CLUB

L'objectif du Plan de Leadership du Club est de fournir une structure administrative permettant d'améliorer le bon fonctionnement des clubs.

Chaque club doit mettre en place ou faire perdurer le PLC c'est à dire travailler en coordination sur trois ans en engageant le Past Président, le Président et le Président Elu



CODE OF POLICIES

Le CODE OF POLICIES DEMANDE DE
MODIFIER TOUS LES ACRODI ET LES
TRANSFORMER EN ASSOCIATIONS
MULTI DISTRICTS



ASSOCIATIONS DE DISTRICT



Le Conseil d'Administration du ROTARY permet aux districts de se constituer en association à condition de respecter les conditions figurant au § 17.020 du Code of Policies

Les associations ACRODI doivent être modifiées pour répondre aux règles du RI

Le Gouverneur supervise la procédure
La structure de l'association doit respecter le Plan de Leadership du district



ASSOCIATIONS DE DISTRICT



Trois points essentiels :

1: Approbation par les 2/3 des clubs du district

2: Documents statutaires

dans la rédaction des statuts il est impératif de tenir compte de 11 dispositions imposées par le CA du RI

3: Envoi des documents au RI

Envoyer les documents au RI ou à Zurich et attendre le retour



ASSOCIATIONS DE DISTRICT



1 : Cette association est dénommée : District n° --- du Rotary International

2 : Cette entité est à but non lucratif.

3 : En cas de discordance entre les documents constitutifs de l'association et les statuts, règlement intérieur et directives du Rotary International en vigueur, ces derniers prévaudront.

4 : L'association est composée exclusivement de tous les Rotary clubs situés sur le territoire du district ... conformément au règlement intérieur du RI.



ASSOCIATIONS DE DISTRICT



5: Le District est initialement composé des Rotary Clubs existant au moment de la constitution en association. L'ajout ou la suppression d'un club doit automatiquement entraîner une modification du nombre de membres de l'association.

6 : Seuls les Rotary clubs du district sont membres de l'Association

7 : L'Association cesse toute activité et entame une procédure de dissolution sur un vote des 2/3 de ses membres lors de la conférence de district ... ou par vote par correspondance ou sur injection du CA du Rotary.



ASSOCIATIONS DE DISTRICT



8: Seuls les rotariens membres des clubs du District peuvent siéger au CA de l'Association et devenir dirigeants.

9 : Le CA de l'Association du district comprend Le Gouverneur du district le Gouverneur élu, et le Gouverneur sortant ainsi que d'autres rotariens , le cas échéant, selon la décision du district. Le nombre et les responsabilités des administrateurs doit être stipulés dans les documents statutaires de l'Association conformément aux dispositions locales



ASSOCIATIONS DE DISTRICT



10 : L'actuel Gouverneur de District doit être le Président de l'Association et agir en tant que Président du CA

11 : Le Gouverneur rendra compte annuellement aux clubs de l'état de l'Association (Janvier 2015, décision n°118)